



Agriculture et environnement Phytosanitaires et protection des eaux

Service de l'environnement, Jonathan Dorthe

Séance d'informations
février 2019



1. Etat de la technique: remplissage - lavage

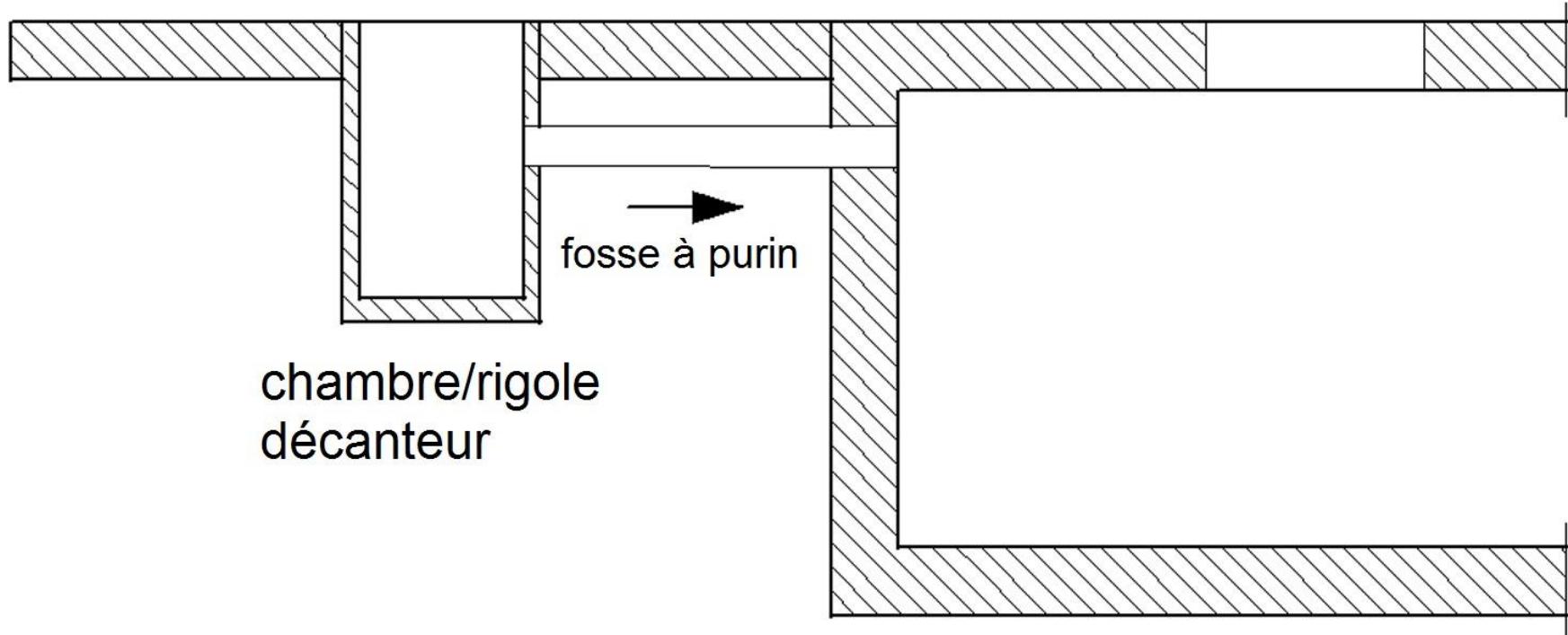
- Le **remplissage** du pulvérisateur doit se faire sur une place sécurisée pour empêcher tout écoulement vers un cours d'eau ou la STEP.
- Les eaux liées au **rinçage et nettoyage** des pulvérisateurs ainsi que les restes de produits phytosanitaires **ne doivent pas parvenir** :
 - à une station d'épuration (STEP),
 - à une canalisation,
 - à un cours d'eau.
- Le nettoyage du pulvérisateur sur **une exploitation** doit se faire sur une place qui permet de **récupérer les eaux de lavage**.

2. Possibilités

Etape	Evacuation des eaux dans la fosse à lisier active	Evacuation des eaux dans une cuve	Evacuation des eaux dans un système de traitement	Place couverte sans écoulement
Remplissage	J	J	J	J
Nettoyage	J	J	J	X

place de lavage

fosse à purin



Source : AWA, 2018



Citerne enterrée double manteau



Citerne hors-sol

Lit biologique





Filtre biologique

3. Etat de la technique : entreposage

- En termes de **protection des eaux**, le local d'entreposage **doit** empêcher toute atteinte aux eaux :
 - Sol étanche **sans écoulement de fond**,
 - Système de **récupération** (seuil surélevé, bac de rétention).
- **Matière absorbante à disposition** (sciure, litière pour chat, Terraperl).
- **D'autres prescriptions** doivent être respectées pour notamment la sécurité **des personnes** (matériel de protection, aération du local, fermeture à clé, local uniquement dédié aux produits phytosanitaires).



4. Points de contrôles à venir

- Il s'agit des contrôles de la protection des eaux dans l'agriculture dans le cadre du contrôle de base selon **l'OCCEA**.
- A cette fin, une liste de points de contrôles a été élaborée en 2018. Cette liste a été mise en **consultation et adaptée** suite aux remarques de l'OFAG, l'OFEV, la PIOCH, la KIP, l'USP.
- La liste contient des points de contrôles sur les phytosanitaires avec des éléments sur **l'entreposage** des produits et les aires de **remplissage et nettoyage** du pulvérisateur.

4. Points de contrôles à venir

Liste de points de contrôles →

1.2. PROMOCIÓN DEL ALUMNO - PROCESOS PROFESIONALES (PPM, ERGIC, CEEA) Y SISTEMA DE SEGUIMIENTO Y EVALUACIÓN DE INDICADORES DE ASESORAMIENTO Y FORMACIÓN	
Indicador	Objetivo de evaluación
1.2.1. PPM: Proceso de promoción y seguimiento de los alumnos	<p>1.2.1.1. Se evalúa la eficiencia del PPM en el desarrollo de las competencias profesionales y la formación integral de los alumnos.</p> <p>1.2.1.2. Se evalúa la eficiencia del PPM en la realización de las actividades de orientación y consejo.</p> <p>1.2.1.3. Se evalúa la eficiencia del PPM en la realización de las actividades de evaluación y seguimiento.</p>
1.2.2. ERGIC: Evaluación de resultados y seguimiento de indicadores de calidad	<p>1.2.2.1. Se evalúa la eficiencia del ERGIC en la realización de las actividades de evaluación y seguimiento.</p> <p>1.2.2.2. Se evalúa la eficiencia del ERGIC en la realización de las actividades de mejora continua.</p>
1.2.3. CEEA: Centro de evaluación y evaluación de indicadores de calidad	<p>1.2.3.1. Se evalúa la eficiencia del CEEA en la realización de las actividades de evaluación y seguimiento.</p> <p>1.2.3.2. Se evalúa la eficiencia del CEEA en la realización de las actividades de mejora continua.</p>

- Pas d'écoulement de fond au sol, pas d'écoulement dans les égouts.
 - Présence de matériaux absorbants.
 - Bac de rétention ou armoire appropriés.
 - Exploitation équipée avec une aire pour le remplissage et le nettoyage.
 - En cas d'incidents (produit ou bouillie renversés), les liquides sont récupérés (fosse, cuve ou système de traitement).
 - Les eaux de nettoyage sont collectées et récupérées.

5. Echanges / Discussions / Questions